



*Direction des Services Techniques*

## Conseil municipal du 19 septembre 2025 DELIBERATION

Secrétaire de séance : Madame Monique ASSO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 30

Nombre de votant-e-s : 33

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représentées :**

- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

### **19 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA SOCIETE TEREGA S.A - PARCELLE AE 115 – CARRERA DERUE ESCOR**

Il est exposé à votre assemblée que la société TEREGA S.A a exprimé le souhait de pouvoir accéder à la parcelle AE 115 appartenant à la Commune d'Oloron Sainte-Marie afin de pouvoir réaliser des travaux de réfection et d'entretien de la clôture séparant cette parcelle et la parcelle cadastrée AE 218 lui appartenant.

La société TEREGA S.A entretiendra à sa charge une bande de terrain de la parcelle AE 115, tout le long de son grillage.

Elle devra également informer les services techniques de la commune pour tous travaux autres que du broyage et nettoyage afin de valider les modalités d'intervention.

À cette fin, une convention de servitude est proposée.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

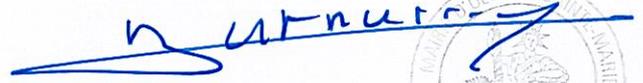
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage ci-annexée.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 19 septembre 2025.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 23/09/25

**Bernard UTHURRY**

